

CGV-140913

UNIVERSITÉ DE MONCTON

235^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 13 septembre 2014

De 11 h 45 à 16 h 30

Salle PSL105 Pavillon Simon-Larouche

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES :

Adélard Cormier	Sud-Est	Marie-Noëlle Ryan	Professeure (Moncton)
Keith Coughlan	Sud-Est	Jean-Claude Savoie, chancelier	U de M
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Jean Soucie	Nord-Ouest
Yves Gagnon	Nord-Ouest	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Neil Vibert	Nord-Est
Randy Johnston	Étudiant (Shippagan)		
Moncef Lakouas	Étudiant (Moncton)	<u>OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS</u>	
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Raymond Lanteigne, président	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)	Jacques Paul Couturier, vice- recteur	Edmundston
Mathieu Lemieux	Étudiant (Edmundston)	Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
Benoît Long	Extérieur du NB (Ottawa)	Marie-Linda Lord, vice-rectrice, affaires étudiantes et internationales	U de M
Christian Michaud	Sud-Est	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Blanca Navarro Pardiñas	Professeure (Edmundston)	Jocelyne Roy Vienneau, vice- rectrice	Shippagan
Marie-France Pelletier	Extérieur du NB (Ottawa)	André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest	Thérèse Thériault, directrice, Services des communications	Moncton
Stéphane Robichaud	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)		

PERSONNES EXCUSÉES : Jeannita Bernard, Alain Bossé, Michel Côté, Caroline Haché et Neil Vibert

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE.....	4
2.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
5.	CORRESPONDANCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-140607	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
	8.1. Autres.....	5
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
10.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-140607, CEX-140613, CEX-140827, CEX-140908 ET CEX-140911	6
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX	7
	11.1. CEX-140607.....	7
	11.1.1. Autres.....	7
	11.2. CEX-140613.....	7
	11.2.1. Autres.....	7
	11.3. CEX-140827.....	7
	11.3.1. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation	7
	11.3.2. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté de droit.....	7
	11.3.3. Autres.....	11
	11.4. CEX-140908.....	11
	11.4.1. Autres.....	11
	11.5. CEX-140911.....	11
	11.5.1. Autres.....	11
12.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	11
	12.1. Nomination au Comité de placement.....	11
	12.2. Nomination au Comité de vérification	11
	12.3. Nomination au Comité exécutif	11
	12.4. Nominations au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	12
	12.5. Nomination du président du Comité de placement.....	12
	12.6. Autres.....	12
13.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE.....	12
14.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	12
15.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	12
16.	STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES ADMISSIONS ET DES INSCRIPTIONS	12
17.	PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-140822	13
18.	ÉVALUATION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	13
19.	AFFAIRES NOUVELLES.....	13
20.	PROCHAINE RÉUNION	13
21.	ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	13
22.	CLÔTURE.....	13

	Page
DOCUMENTS	14
DOCUMENT A : Courriel de maître Michel Bastarache, CC, c.r.	A(1-2)
DOCUMENT B : Ordre du jour adopté.....	B(1-2)
DOCUMENT C : Rapport du recteur et vice-chancelier - Présentation PowerPoint.....	C(1-20)
DOCUMENT D : Lettre de monsieur Denis Roy adressée au recteur et vice-chancelier....	D(1-10)
DOCUMENT E : Lettre de Marie-Noëlle Ryan adressée au recteur et vice-chancelier	E(1-4)
DOCUMENT F : Lettre du recteur et vice-chancelier adressée à Marie-Noëlle Ryan	F(1)
DOCUMENT G : Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs.....	G(1)
DOCUMENT H : Article de l'Acadie Nouvelle du 5 septembre 2014 – Le choix d'un doyen crée un malaise à l'U de M	H(1-2)
DOCUMENT I : Lettre de Micheline Gleixner adressée au recteur et vice-chancelier	I(1-2)
DOCUMENT J : Courriel de Micheline Gleixner daté du 11 septembre 2014	J(1)
DOCUMENT K : Lettre de Marie-Noëlle Ryan adressée à Raymond Lanteigne	K(1-3)
DOCUMENT L : Rapport du Comité de gouvernance - Nominations	L(1-10)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

11 h 45 : Le président, monsieur Raymond Lanteigne, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 235^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, soit madame Jeannita Bernard, extérieur du Nouveau-Brunswick (IPE), monsieur Keith Coughlan, région du Sud-Est, et monsieur Benoît Long, extérieur du Nouveau-Brunswick (Ottawa).

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. L'avis de convocation a été envoyé le 29 août 2014.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

Courriel de maître Michel Bastarache, CC, c.r.

Voir le Document A, p. 1-2

Courriel de maître Michel Bastarache adressé à monsieur Raymond Lanteigne, président du Conseil des gouverneurs, daté du 12 septembre 2014, ayant comme objet : la direction de la Faculté de droit. Cette correspondance sera traitée au point 11.3.2 de l'ordre du jour.

Courriel de madame Caroline Haché

Courriel de madame Caroline Haché, représentante de la région du Nord-Est au Conseil des gouverneurs, adressé à madame Lynne Castonguay, secrétaire générale, daté du 9 septembre 2014 ayant comme objet : départ du Conseil des gouverneurs. Le Conseil des gouverneurs accepte la démission de madame Haché et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B, p. 1-2

Ajouts :

- Au point 10, il faut lire : *Réception des procès-verbaux CEX-140607, CEX-140613, CEX-140827, CEX-140908 et CEX-140911.*
- Ajout du point 11.5 : *CEX-140911*
- Ajout du point 11.5.1 : *Autres*

R : 01-CGV-140913

Blanca Navarro Pardiñas, appuyée par Stéphane Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-140607

R : 02-CGV-140913

Josée Rioux-Walker, appuyée par Daniel Héту, propose :

« Que le procès-verbal CGV-140607 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1. Autres

Aucune question n'a été soulevée.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document C, p. 1-20

Présentation du recteur et vice-chancelier

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport à l'aide d'un nouveau format, format qui s'apparente au grand projet de la planification stratégique. Ainsi, à l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente les activités liées aux grands chantiers. Le rapport couvre la période du 6 juin au 13 septembre 2014.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le plan stratégique est une feuille de route qui permet à l'Université de Moncton – ses trois campus – d'oser rêver et envisager l'avenir avec vigilance et optimisme.

Sur le chantier 1 – Enseignement de qualité et expérience étudiante : L'Université de Moncton a remis 2 748 765 \$ en bourses aux finissantes et aux finissants des 22 écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick lors des cérémonies de collation des diplômes au mois de juin 2014. Par ailleurs, afin d'améliorer l'expérience étudiante, on note le lancement d'un service de Vélo mobile, l'augmentation des heures d'ouverture à la Bibliothèque Champlain, le lancement de la saison sportive du Bleu et Or ainsi que la création d'un comité réseau de sensibilisation au virus Ebola.

Sur le chantier 2 – Engagement : L'Université de Moncton a participé activement aux assises du Congrès mondial acadien 2014. Plusieurs professeures et professeurs ont participé aux conférences à titre d'expertes et d'experts. De plus, la troisième édition du Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant a été offerte à l'Université de Moncton – Campus de Moncton. Par ailleurs, un plan de relance des études acadiennes est en cours. Et enfin, notons que madame Antonine Maillet a fait don de son manuscrit Pélagie-la-Charrette aux archives de l'Université.

Sur le chantier 3 – Internationalisation : Au cours de l'été, une nouvelle formation multiculturelle a été offerte par le professeur Étienne Dako au personnel du Campus de Shippagan. Cette formation a été offerte dans le cadre des journées d'accueil. Par ailleurs, l'Université participe à un projet de développement d'un cours en ligne massif et ouvert (MOOC) portant sur les ressources éducatives libres avec l'Organisation mondiale de la francophonie. Enfin, plusieurs ententes de partenariat avec des universités outre-mer ont été signées (psychologie, théâtre et ingénierie).

Sur le chantier 4 – Recherche, développement, création et innovation : L'Université de Moncton a renouvelé son entente portant sur le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, une présentation sera faite prochainement devant la Fondation canadienne de l'innovation pour un projet d'une valeur de 27 M\$. Enfin, cinq chercheurs ont reçu des subventions du CRSNG.

Sur le chantier 5 – Gouvernance responsable et excellence organisationnelle : L'Université a embauché un nouveau service d'audit externe à la suite d'un appel d'offres. L'embauche du nouveau service permet de faire des économies substantielles. Par ailleurs, plusieurs ententes collectives sont à négocier pendant l'année 2014-2015. Enfin, un plan de travail triennal du Comité de gouvernance a été déposé; il regroupe dix-huit projets sous neuf thèmes. Le recteur et vice-chancelier rappelle aussi qu'un

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

tableau de bord sera développé et proposé au Conseil des gouverneurs. Ce tableau de bord sera un nouvel outil qui permettra de demeurer à l'affût des succès et des défis.

Le recteur et vice-chancelier profite de cette présentation pour annoncer les résultats de deux enquêtes auprès des étudiantes et des étudiants de première année et auprès des étudiantes et des étudiants d'années intermédiaires, enquêtes menées par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU).

Voici les faits saillants :

SUJETS	CONCEPT ÉTUDIÉ	CRITÈRE ÉVALUÉ	%
1 ^{re} année	Décision de fréquenter l'UdeM	Bonne réputation de l'Université	91,1 %
1 ^{re} année	Décision de fréquenter l'UdeM	Qualité des programmes universitaires	93,5 %
1 ^{re} année	Taux de satisfaction – expérience UdeM	Installations d'enseignement	94,0 %
1 ^{re} année	Taux de satisfaction – expérience UdeM	Taille moyenne des classes	93,6 %
1 ^{re} année	Taux de satisfaction - enseignement	Satisfaits de la décision de fréquenter cette université	94,1 %
1 ^{re} année	Taux de satisfaction - enseignement	Satisfaits de la qualité de l'enseignement	89,4 %
Intermédiaires	Taux de satisfaction	Professeurs et enseignement	90,0 %
Intermédiaires	Taux de satisfaction	Recommanderait cette université	85,0 %

Discussion

- Un membre précise que les cinq projets CRSNG sont au campus de Moncton. D'autres projets ont été reçus dans les autres campus.
- Au sujet du suivi auprès du gouvernement provincial par rapport à l'augmentation des droits de scolarité, le recteur et vice-chancelier précise qu'une lettre signée par la présidente de l'ABPPUM, le président de la FÉECUM et lui-même fut envoyée afin d'exprimer l'importance du dossier. La lettre exprime les divers intérêts des signataires. Sur ce point, un membre indique que le campus d'Edmundston et le campus de Shippagan auraient dû être invités à prendre part au processus. Le recteur et vice-chancelier reconnaît le mérite de cette intervention et indique que, dans le futur, les campus d'Edmundston et de Shippagan seront invités à la table.

R : 03-CGV-140913

Stéphane Robichaud, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-140607, CEX-140613, CEX-140827, CEX-140908 ET CEX-140911

R : 04-CGV-140913

Stéphane Robichaud, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité exécutif CEX-140607, CEX-140613, CEX-140827, CEX-140908 et CEX-140911. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CEX

11.1. CEX-140607

11.1.1. Autres

Aucune question n'est soulevée.

11.2. CEX-140613

11.2.1. Autres

Aucune question n'est soulevée.

11.3. CEX-140827

11.3.1. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente, par écrit, les grandes lignes du rapport final du Comité consultatif de sélection de la doyenne ou du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Une discussion s'ensuit sur le fait qu'une seule candidate fut retenue pour l'étape de la consultation. Un gouverneur estime qu'il serait sage d'avoir un choix dans la sélection. Un autre estime que la personne choisie doit être en mesure de rassembler les gens, et en ce sens, la consultation publique permet d'évaluer cela.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'écart entre la candidature retenue et les autres était tel qu'il aurait été inapproprié d'obliger une candidate ou un candidat à passer à l'étape suivante. Le vice-recteur rappelle qu'il y a plusieurs étapes dans la procédure comme l'étude des candidatures, l'entrevue, la consultation publique, l'étude des commentaires reçus, l'étude des références et la décision.

Une gouverneure indique que dans les exigences du poste, on note que « la connaissance de la dynamique de l'enseignement dans un milieu minoritaire serait un atout ». Elle indique que cette exigence est similaire au champ de spécialisation de la candidate retenue, et dans ce sens, cela est gênant. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la description du poste a été rédigée par le Comité consultatif de sélection. Il indique que ce point n'a pas été soulevé lors des étapes du processus.

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 05-CGV-140913

Christian Michaud, appuyé par Hermel Landry, propose :

*« Que **Marianne Cormier** soit nommée doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation pour un premier mandat de cinq ans, soit pour la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Pause du dîner : 12 h 30 à 13 h 15.

11.3.2. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté de droit

Voir Document D, p. 1-10, Document E, p. 1-4, Document F, p. 1, Document G, p. 1, Document H, p. 1-2, Document I, p. 1-2 et Document J, p. 1

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente, par écrit, les grandes lignes du rapport final du Comité consultatif de sélection de la doyenne ou du doyen de la Faculté de droit.

Par la suite, la proposition suivante est mise sur la table :

11.3.2. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté de droit (suite)

P : 06-CGV-140913

Raymond Théberge, appuyé par Stéphane Robichaud, propose :

« Que **Christian Whalen** soit nommé doyen de la Faculté de droit pour un premier mandat de cinq ans, soit pour la période allant du 15 septembre 2014 au 31 août 2019. »

La présidente de l'ABPPUM prend la parole afin d'expliquer le contenu de la lettre de l'ABPPUM, lettre datée du 25 août 2014 et adressée au président du Conseil des gouverneurs (voir document E). Elle attire l'attention des membres sur les exigences du poste de doyenne ou doyen de la Faculté de droit. Elle rappelle que, dans la description du poste, on y retrouve les phrases suivantes : « [...] Posséder une expérience en enseignement et en recherche de niveau universitaire serait un atout. Une expérience de gestion est considérée essentielle. [...] »

À ce sujet, la présidente de l'ABPPUM rappelle la mission, la vision et les valeurs de l'Université de Moncton. Elle rappelle les grands principes de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Employeur ainsi que la portée de l'article 8.8 de la *Politique de sélection des cadres*. L'article 8.8 indique que « dans ses démarches, le Comité tient compte des objectifs de l'Université, de la formation, de l'expérience et des qualités requises pour exercer les fonctions telles que décrites dans le profil de fonction de la doyenne ou du doyen. »

Elle rappelle que l'Université de Moncton est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche. Dans ses valeurs, l'Université souhaite offrir une formation de qualité et l'excellence en recherche, développement et création.

La présidente de l'ABPPUM présente l'article 59 des Statuts et règlements (doyen, doyenne) qui est composé des attributions particulières du doyen ou de la doyenne. Au nombre de 24 fonctions, la présidente fait la lecture de plusieurs d'entre elles, dont celles « d'exercer un contrôle sur la qualité de l'enseignement dans sa faculté et s'assurer qu'on y maintient des normes élevées » ainsi que « d'encourager, favoriser et coordonner les travaux de recherche du corps professoral ».

La présidente de l'ABPPUM explique que, selon l'ABPPUM, avoir des exigences où l'enseignement et la recherche sont réduits à un atout est inacceptable. Elle rappelle que le plan stratégique, adopté par le Conseil des gouverneurs, prône dans le chantier 1, l'enseignement de qualité. De plus, au chantier 4, on y retrouve la recherche, le développement, la création et l'innovation.

Par ailleurs, la présidente de l'ABPPUM indique que l'article 12.09 (portant sur la collégialité) de la convention collective (ABPPUM) prévoit que le processus de sélection des doyennes et des doyens s'exerce en tenant compte des avis de l'assemblée départementale, des conseils de faculté ou de la Bibliothèque Champlain, selon les modalités prévues à la *Politique de sélection des cadres*. Elle estime que, sans consultations, un vice de procédure serait commis. À ce titre, elle considère que la lettre de la présidente de l'Assemblée départementale de la Faculté de droit (voir document I), datée du 10 septembre 2014, et le courriel en date du 11 novembre (voir document J), ne peuvent être considérés comme des avis.

La présidente de l'ABPPUM indique que la réunion de l'Assemblée départementale de la Faculté de droit a été convoquée rapidement et que certaines personnes n'ont pas été en mesure d'y participer faute d'un avis raisonnable. Elle note que trois membres présents à cette assemblée sont aussi des membres du Comité consultatif de sélection. Enfin, elle indique que la lettre du 10 septembre 2014 (document I) contient des faussetés au paragraphe 2.

Pour toutes ces raisons, la présidente de l'ABPPUM considère que le Conseil des gouverneurs ne peut avaliser une nomination aussi problématique.

11.3.2. Nomination – Doyenne, doyen de la Faculté de droit (suite)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le Comité consultatif de sélection est composé de sept membres, dont trois membres nommés par l'Assemblée départementale de la Faculté de droit. Il s'agit d'un processus qui assure que les pairs sont bien représentés au sein du Comité. Ces nominations assurent la collégialité. Il rappelle que la candidature de monsieur Whalen est la meilleure selon le Comité consultatif de sélection et elle fut choisie par ses pairs à l'unanimité.

Un gouverneur explique qu'il sait que certains membres du corps professoral de la Faculté de droit ont fait parvenir des lettres ou courriels au recteur afin de donner leur opinion sur le dossier. Il indique que ces gens n'ont pas nécessairement participé à la réunion de l'Assemblée départementale pour exprimer leur position. Par ailleurs, il soulève le contenu retrouvé dans la lettre de maître Michel Bastarache (document A), ancien doyen de la Faculté de droit. Maître Bastarache estime « qu'il est absolument essentiel que le doyen rencontre les normes les plus exigeantes ». Par ailleurs, maître Bastarache propose la création d'un comité consultatif pour examiner les critères d'embauche et autres difficultés ayant empêché le recrutement souhaité.

Le gouverneur soulève aussi la question des diplômes du candidat retenu. Bien que le candidat ait une expérience de travail pertinente, il possède un DEA et non pas un LL.M. Selon le gouverneur, un DEA n'est pas suffisant comme diplôme pour obtenir le titre de professeur de droit. De plus, le gouverneur estime que les factions apparentes à la Faculté de droit sont de mauvais augure pour la suite des choses. Le gouverneur indique qu'il ne peut donner son appui à la proposition en raison de la mission même de l'Université.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que maître Bastarache ne fait pas partie du processus en tant que tel. Il rappelle que le principe de collégialité est au cœur même du processus et que la procédure a été suivie rigoureusement. De plus, il concède que les factions sont du domaine universitaire et que, cela dit, on ne peut freiner devant les décisions en raison d'elles. Le vice-recteur demande pourquoi les oppositions n'ont pas été exprimées plus tôt dans le processus. La description du poste dans le cadre du deuxième concours a été affichée en janvier 2014 et aucune objection n'a été exprimée. Il réitère l'appui du Comité consultatif de sélection à la candidature de monsieur Whalen.

Une gouverneure explique qu'elle reconnaît le travail du chercheur de cadres et qu'après un premier concours peu fructueux, les exigences furent diminuées pour élargir le bassin de candidatures. Ceci dit, selon elle, l'absence d'un LL.M. est inconcevable pour obtenir un poste de doyenne ou doyen au Canada. Elle s'oppose à la proposition en expliquant que, comme gardienne de l'excellence et de la réputation de l'Université de Moncton, elle ne peut donner son appui à la recommandation du Comité consultatif de sélection.

Un membre demande si le dossier est complet. Le recteur et vice-chancelier indique qu'il a reçu très récemment des courriels de trois professeurs de la Faculté de droit. Ceci dit, ces correspondances ne sont pas adressées au Conseil des gouverneurs. Ces correspondances abondent dans le sens des propos de certains gouverneurs au sujet des exigences et de la diplomation. Le recteur et vice-chancelier indique que le Conseil des gouverneurs doit être à l'aise avec la décision.

Un autre gouverneur indique que le rapport écrit indique que seulement 12 personnes de la Faculté de droit se sont prononcées par voix de vote lors de la consultation. Selon lui, ceci révèle un manque d'intérêt. Il demande si un DEA est l'équivalent du LL.M.

On indique que le DEA n'est pas l'équivalent du LL.M.

Plusieurs gouverneurs indiquent qu'ils sont déçus et désappointés de l'état de la situation. D'autres indiquent vouloir avoir plus d'informations avant de se prononcer sur une candidature.

R : 07-CGV-140913

Raymond Théberge, appuyé par Christian Michaud, propose :

« Que la question portant sur la nomination de Christian Whalen soit déposée. »

Vote sur R07

Pour 17

Abstention 2

ADOPTÉE

11.3.3. **Autres**

Voir Document K, p. 1-3

Au sujet du *Code de conduite des membres de la communauté universitaire et procédures relatives aux manquements et aux plaintes*, une gouverneure demande quel sera le suivi accordé à ce document. Le recteur et vice-chancelier indique que le document est à l'étude auprès d'un groupe de travail composé de membres du secteur des ressources humaines. Il rappelle que ce document pourrait avoir des conséquences sur les politiques, les conventions collectives, les statuts et règlements, et qu'une étude s'avère nécessaire.

11.4. **CEX-140908**11.4.2. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

11.5. **CEX-140911**11.5.2. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

12. **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**

Voir le Document L, p. 1-10

12.1. **Nomination au Comité de placement**

R : 13-CGV-130914

Marie-France Pelletier, appuyée par Jean Soucie, propose :

*« Que **Gilles Lepage** soit nommé membre du Comité de placement pour un troisième mandat et président pour un deuxième mandat à compter de septembre 2014. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

12.2. **Nomination au Comité de vérification**

Madame Marie-France Pelletier, présidente du Comité de gouvernance, indique que deux postes sont vacants au sein du Comité de vérification. De plus, le poste d'un membre expert non employé par l'Université de Moncton deviendra vacant au 31 décembre 2014. À ce moment-ci, le Comité de gouvernance souhaite faire une seule recommandation avant de connaître le profil complet du nouveau Conseil des gouverneurs.

R : 14-CGV-130914

Marie-France Pelletier, appuyée par Daniel Héту, propose :

*« Que **Rolland LeBouthillier** soit nommé membre du Comité de vérification pour un deuxième mandat à compter de septembre 2014. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

12.3. **Nomination au Comité exécutif**

Madame Marie-France Pelletier, présidente du Comité de gouvernance, indique qu'un poste est vacant au sein du Comité exécutif. À ce moment-ci, le Comité de gouvernance souhaite ne pas faire une recommandation avant de connaître le profil complet du nouveau Conseil des gouverneurs.

La présidente de l'ABPPUM fait remarquer qu'il n'y a pas de professeures ou professeurs membres du Comité exécutif. Elle indique qu'il s'agit d'une anomalie. La présidente explique que la composition du comité est conforme aux Statuts et règlements.

12.4. Nominations au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

R : 15-CGV-130914

Marie-France Pelletier, appuyée par Stéphane Robichaud, propose :

« Sous réserve qu'ils acceptent, que **Michel Côté** et **Neil Vibert** soient nommés membres du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure pour une durée indéterminée. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

12.5. Nomination du président du Comité de placement

Ce point a été examiné au point 12.1.

12.6. Autres

Au sujet du plan de travail du Comité de gouvernance, la présidente explique que les démarches sont en cours. Elle indique que le Comité a réexaminé le contenu des formulaires d'évaluation et il a apporté certaines précisions et améliorations.

Par ailleurs, au sujet de l'assiduité des membres, la présidente explique que la participation aux réunions du Conseil des gouverneurs et de ses comités est très bonne.

13. **RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**

Monsieur Stéphane Robichaud, président du Comité de finance, présente sa réflexion sur les défis de l'Université de Moncton. Il rappelle que les membres du Conseil ont une responsabilité par rapport à la saine gestion des finances de l'Université. L'Université, selon lui, doit développer des stratégies importantes pour contrecarrer les effets de la baisse des inscriptions. Ces stratégies financières doivent s'inscrire dans le projet de la planification stratégique. Il indique qu'il faut travailler de façon proactive et ne pas perdre de vue les défis.

Aucune question n'est soulevée.

14. **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Monsieur Yves Gagnon, président du Comité de vérification, explique que le Comité de vérification a discuté de la gestion des risques et des mandats de vérification en cours. Il estime qu'une réflexion de fond doit être amorcée au sujet des régimes de pension.

Aucune question n'est soulevée.

15. **RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le rapport du Comité de placement. Il indique que le Comité s'est réuni à deux reprises depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. L'exercice en cours présentement est la révision de la *Politique de placement*.

Aucune question n'est soulevée.

16. **STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES ADMISSIONS ET DES INSCRIPTIONS**

Le recteur et vice-chancelier présente les statistiques préliminaires des inscriptions. Au 12 septembre 2014, 4 793 étudiantes et étudiants étaient inscrites et inscrits à temps complet à l'Université de Moncton, tous cycles, programmes et campus confondus. Il s'agit d'une baisse de 215 étudiantes et étudiants comparativement au 17 septembre 2012.

Plus précisément, on compte 405 inscriptions au Campus d'Edmundston, 4 025 inscriptions au Campus de Moncton et 363 inscriptions au Campus de Shippagan.

16. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES ADMISSIONS ET DES INSCRIPTIONS (suite)

Ces données ont un lien avec la réflexion du président du Comité de finance. Les données sont préliminaires, mais elles reflètent déjà l'enjeu du déclin démographique. Ceci doit interpeller toute la communauté universitaire. Aux fins de comparaison, plusieurs universités sœurs affichent des baisses d'inscription entre 134 et 200 étudiantes et étudiants. Le recteur et vice-chancelier indique qu'il faut gérer la situation puisque la baisse est plus prononcée que celle qui fut anticipée.

Le président de la FÉÉCUM remercie les dirigeants pour la veille et la gestion. Il fait le souhait que, si la situation est contrôlable, l'augmentation des droits de scolarité ne devrait pas être une solution de rechange pour compenser le manque à gagner.

17. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-140822

Aucune question n'a été soulevée.

18. ÉVALUATION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Les membres du Conseil des gouverneurs sont priés de remplir les formulaires d'évaluation séance tenante. Ceux-ci seront remis au Comité de gouvernance pour un suivi.

19. AFFAIRES NOUVELLES**Remerciements**

Le Conseil des gouverneurs remercie chaleureusement Jocelyne Roy Vienneau qui terminera ses fonctions le 3 octobre prochain après neuf années à la barre du vice-rectorat du Campus de Shippagan. Madame Roy Vienneau deviendra en octobre lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick. Le Conseil des gouverneurs lui souhaite un excellent mandat.

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière du Conseil des gouverneurs aura lieu à Moncton le samedi 6 décembre 2014.

Un souper de Noël aura lieu le 5 décembre 2014.

21. ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Tous les membres non-votants quittent la salle, sauf la secrétaire générale. Les membres du Conseil des gouverneurs procèdent à l'évaluation du recteur et vice-chancelier à huis clos.

22. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 h 30.

Contresigné le _____

Raymond Lanteigne, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale

DOCUMENTS